

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 634-22

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard,

QUE le règlement n° 634-22 modifiant l'article 425 du règlement de zonage n° 634 ainsi que les limites des zones H-016 et H-017 du plan de zonage n° 634, est entré en vigueur à la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 15 avril 2026, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1), selon les étapes d'adoption ci-dessous :

Avis de motion	12 décembre 2025
Adoption du premier projet de règlement	12 décembre 2025
Transmission à la MRC du premier projet	8 janvier 2026
Assemblée de consultation publique	8 janvier 2026
Adoption du second projet de règlement	22 janvier 2026
Transmission à la MRC du second projet	9 février 2026
Avis public pour les personnes habiles à voter	3 février 2026
Adoption du règlement	19 février 2026
Transmission à la MRC du règlement et de sa résolution d'adoption	17 mars 2026
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur du règlement	15 avril 2026

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2026.



Réal Brassard,  
Directeur général et Greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office avoir affiché et publié l'avis public ci-dessus, le **21 mai 2026**, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Hôtel de Ville de Saint-Adolphe-d'Howard, à l'église de Saint-Adolphe-d'Howard et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard conformément au règlement no 934 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux.

---

EN FOI DE QUOI, je donne le certificat de publication, ce **21<sup>e</sup> jour de mai 2026**.



Réal Brassard,  
Directeur général et Greffier-trésorier